

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 7 juillet 2022

#Chiffre #Investissements

Le chiffre : 72,5* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2^{ème} trimestre 2022 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse pour les projets en faveur de l'eau
(*hors primes pour épuration.)

[Focus sur le plan de résilience face au changement climatique]

Au cours du deuxième trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **792 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

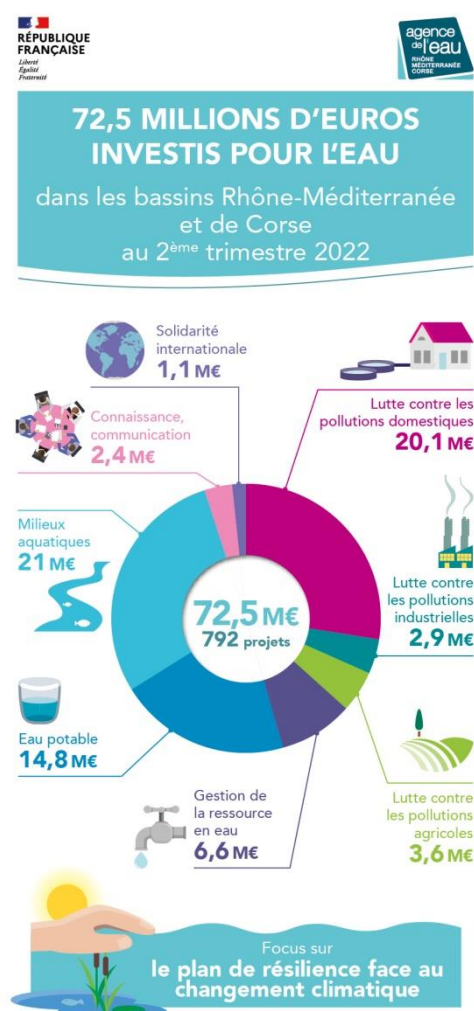
D'ici la fin de l'année 2022, l'agence de l'eau consacrera **22 M€ supplémentaires** à des projets contribuant à la résilience des territoires face au changement climatique dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2022 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

- **48 % des aides (34,9 M€)** sont attribués à des opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable portées par les collectivités, avec :
 - **20,1 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 15,1 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (8 M€, dont 3 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer) et 5 M€ pour traiter les eaux usées ;
 - **14,8 M€ octroyés à l'eau potable**, dont 8,5 M€ pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale, 1,7 M€ pour les études de diagnostic et la gestion patrimoniale des ouvrages, et 1,2 M€ pour préserver et améliorer la qualité de la ressource dégradée des captages prioritaires ;

Au global, les aides attribuées pour la mise à niveau des infrastructures des communes classées en zone de revitalisation rurale représentent 13,2 M€ (8,5 M€ pour l'eau potable et 4,7 M€ pour l'assainissement).

- **29 % des aides (21 M€)** bénéficient à la **restauration des milieux aquatiques**, dont 14,7 M€ pour renaturer les cours d'eau, 4,8 M€ pour l'animation territoriale et 1 M€ pour préserver les zones humides ;
- **9 % des aides (6,6 M€)** sont consacrés à la **gestion quantitative de la ressource**, dont 4,3 M€ pour économiser l'eau (2,8 M€ pour réduire les fuites des réseaux d'eau potable et 1,5 M€ pour



22 M€ d'aides supplémentaires de l'agence de l'eau en 2022 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



moderniser les dispositifs d'irrigation), 1,4 M€ pour des actions visant un meilleur partage entre usagers, et 0,8 M€ pour des études prospectives en termes d'adaptation au changement climatique ;

- **5 % des aides (3,6 M€)** sont octroyés à la **réduction des pollutions agricoles**, dont 3,4 M€ attribués à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique ou investissent dans des équipements pour réduire les rejets de pesticides.
- **Les 9 % restants des aides (7,7 M€)** vont à la **réduction des pollutions industrielles (2,9 M€)**, la **connaissance et la communication (2,4 M€)**, et la **solidarité internationale (1,1 M€)**.

Des projets remarquables au 2^{ème} trimestre 2022

- **Pour réduire les rejets de pollution domestique et industrielle**

SAVOIE Gestion des eaux pluviales de l'hôpital de Chambéry

Le centre hospitalier métropole Savoie va déconnecter la collecte des eaux pluviales des voiries et des toitures du réseau d'assainissement unitaire de Chambéry. Le projet, qui s'inscrit dans la réhabilitation d'une partie de l'ancien hôpital de la ville, permettra de soulager les réseaux publics d'assainissement, évitant ainsi leur débordement lors d'épisodes pluvieux de forte intensité qui actuellement peuvent entraîner le rejet d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau. Une surface de 16 108 m² sera désimperméabilisée grâce à la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales de voiries et de toitures comme des places de stationnements perméables, la création de noues et d'un bassin principal d'infiltration, de puits perdus et de tranchées drainantes, contribuant à la recharge des nappes souterraines. Pour ces travaux, l'agence de l'eau apporte **une aide de 322 000 euros**.

BOUCHES-DU-RHONE Désimperméabilisation des sols à l'université de Saint-Jérôme à Marseille

Aix-Marseille Université engage des travaux sur l'entrée principale du campus de Saint-Jérôme à Marseille, un site école pilote pour la désimperméabilisation des sols, situé sur le bassin versant du Jarret, affluent de l'Huveaune. Composée essentiellement de voies de circulation et de trottoirs revêtus de béton et de bitumes, la surface concernée par les travaux est actuellement imperméabilisée à 68 %. Les eaux pluviales qui y ruissellent sont collectées dans un réseau d'assainissement qui rejoint le Jarret, fort vecteur de pollution des plages de Marseille en cas d'orage. Le projet qui prévoit la création de noues, d'espaces verts, d'un bassin d'infiltration et de revêtements perméables, vise à désimperméabiliser plus de 6000 m² en déconnectant les eaux pluviales des réseaux d'assainissement pour une pluie de fréquence annuelle d'une durée de 4 heures, ou fréquence quinquennale d'une durée d'1 heure.

Pour cette opération qui permet non seulement d'engager les premiers travaux sur un site universitaire pilote, mais aussi de développer en son sein une formation diplômante sur le sujet de la désimperméabilisation des sols, Aix Marseille Université reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 442 400 euros**.

- **Pour mieux gérer et économiser la ressource en eau**

ISERE 35 000 m³/an prélevés en moins dans la ressource de la Cumane

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté renouvelle des canalisations d'eau potable identifiées comme fuyardes dans le diagnostic du schéma directeur en alimentation en eau potable de l'intercommunalité, dans les communes de Varacieux et Saint Verand qui sont toutes les deux alimentées par des ressources provenant de la Cumane. Les travaux permettront de réaliser une économie d'eau évaluée à environ 35 000 m³/an. Ils contribueront à améliorer le rendement des réseaux d'eau potable, en application du plan de gestion de la ressource en eau du Sud Grésivaudan. **L'aide de l'agence de l'eau s'élève à 198 000 euros**.

GRAND BELFORT Réduction des fuites d'eau potable

La communauté d'agglomération du Grand Belfort poursuit les travaux de réparation de ses réseaux d'eau potable fuyards, le bassin de la Savoureuse qui alimente les habitants devant faire l'objet d'économie d'eau. Les premiers travaux ont déjà permis de réduire les fuites d'eau de plus de 1,2 millions de m³ et de porter le rendement du réseau d'eau potable à 83,3% (contre 67,2% en 2012). L'objectif réglementaire est d'atteindre

les 85%. A la suite d'une étude qui a ciblé les canalisations prioritaires à remplacer, un nouveau programme de travaux 2022 porte sur la reprise de 3750 mètres de canalisations d'eau potable et 205 branchements sur les 610 km de réseau que compte la Collectivité. Ces travaux, inscrits dans le plan de gestion de la ressource en eau Savoureuse, bénéficient d'une **aide de l'agence de l'eau de 442 750 euros**.

DOUBS La communauté de communes des deux vallées vertes sécurise l'alimentation en eau potable en zone rurale

La communauté de communes des deux vallées vertes engage des travaux de connexion des canalisations de Glainans, actuellement alimenté en eau potable par le captage d'une source karstique, avec les canalisations du syndicat des eaux de Clerval. Depuis plusieurs années de sécheresse, Glainans doit en effet faire face à des pénuries d'eau et en 2020, ce sont près de 550 m³ d'eau qui ont dû être transportés par camion-citerne pour compléter le remplissage du réservoir. En parallèle de la pose de la canalisation d'interconnexion, il est prévu le renouvellement d'une partie des conduites d'eau potable obsolètes, impactées par le chantier et faisant l'objet de casses régulières.

Cette opération intégrée, dans le cadre du contrat en zone de revitalisation rurale 2022-2023 de la collectivité, reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 164 000 euros**.

GARD Chasse aux fuites d'eau potable à Quissac

La commune de Quissac, située sur le bassin versant du Vidourle, va renouveler plusieurs canalisations d'eau potable fuyardes afin de réduire les fuites d'eau et d'économiser ainsi plus de 22 000 m³ d'eau par an. Pour ces travaux, l'agence de l'eau lui apporte une **aide de 186 500 euros**.

AUDE Un nouveau contrat avec les agriculteurs de l'Aude pour une gestion durable de l'eau

La Chambre d'agriculture de l'Aude s'engage avec l'agence de l'eau dans un contrat de coopération 2022-2024. Le changement climatique dans le bassin méditerranéen est supérieur aux tendances mondiales et l'agriculture audoise, directement impactée, doit définir des stratégies d'adaptation à court, moyen et long terme. Les actions prévues dans le précédent contrat 2019-2021 seront renforcées. Elles visent notamment : l'adaptation au changement climatique, le développement des économies d'eau, la préservation et la restauration des zones humides, la mise en place de stratégies agro-environnementales sur les territoires des captages d'eau prioritaires et des zones de sauvegarde des ressources stratégiques. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **1,1 million d'euros**.

CORSE La commune rurale de Tomino, située dans le Cap Corse, est confrontée à un manque d'eau récurrent. Afin de pouvoir engager des travaux sur ses canalisations d'eau potable en mauvais état, elle doit d'abord renouveler la canalisation d'adduction du forage de Figaretto sur 1 100 ml, afin de modifier le fonctionnement du système de distribution actuel. Pour cette opération, qui permettra d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable de Tomino et donc de fiabiliser la distribution d'eau, la commune reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 172 000 euros**.

- Pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau et la biodiversité

JURA Restauration morphologique de la Clauge

L'agence départementale du Jura de l'Office national des forêts poursuit la restauration de la Clauge en forêt domaniale sur 13 km couvrant les communes de Chissey-sur-Loue, Chatelay, Germigney et Santans. La Clauge a subi par le passé des travaux de drainage et de recalibrage, altérant sa morphologie et son fonctionnement naturel. Amorcée en 2010, une opération de restauration globale a déjà permis de recréer des méandres sur 50 km d'affluents temporaires, favorisant la réapparition d'espèces d'invertébrés inféodées à la vie de ces petits ruisseaux forestiers désormais en eau plus longtemps.

Aujourd'hui, il s'agit de relever les fonds de la Clauge et de resserrer son gabarit pour retrouver un équilibre hydraulique et morphologique, et reconnecter ainsi son lit majeur grâce à des solutions techniques qui limiteront les impacts sur les sols forestiers et la biodiversité de la forêt.

Ce projet ambitieux conduira in fine à restaurer la capacité de rétention en eau de tout l'amont du bassin versant de la Clauge, soit presque 60 km de ruisseaux et 150 ha de zones humides attenantes.

Pour ces travaux inscrits au 2^{ème} avenant du contrat de rivière Doubs et territoires associés et portés par l'ONF et le SMIX Doubs Loue, l'ONF reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 593 160 euros**.

ALPES-MARITIMES Aménagement d'un seuil sur la Bévéra pour laisser passer les poissons

Le Syndicat mixte inondation, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin, rétablit la continuité piscicole au niveau du seuil du pont de la Concorde à Sospel sur la Bévéra, affluent de le Roya. Il va construire une passe à poissons qui ouvrira la rivière aux cyprinidés d'eaux vives (barbeau méridional notamment), à la truite fario et à l'anguille. L'agence de l'eau lui apporte **une aide de 332 000 euros**.

FOCUS SUR LE PLAN DE RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La sécheresse attendue cet été en France illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est la raison pour laquelle, en lien avec les conclusions du Varenne de l'agriculture, le Gouvernement a accordé aux 6 agences de l'eau une autorisation de 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires afin d'aider à renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, **l'augmentation de ce plafond de dépenses est de 22 M€ pour 2022, répartis ainsi :**

- 6 M€ pour l'alimentation en eau potable, au bénéfice notamment des zones de revitalisation rurale ;
- 10 M€ pour la gestion quantitative de la ressource en eau, en particulier pour les projets agricoles ;
- 6 M€ pour la gestion des eaux pluviales, notamment la désimperméabilisation des sols.

Les objectifs de ce plan de résilience sont les suivants :

- accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau, grâce aux solutions fondées sur la nature, aux projets de substitution par transfert ou stockage, à la réutilisation des eaux usées traitées et aux économies d'eau ;
- soutenir les collectivités pour économiser l'eau en luttant contre les fuites dans les réseaux et pour prévenir les risques de pénurie d'eau potable par des interconnexions ;
- améliorer la résilience des villes, par notamment la désimperméabilisation des espaces urbains et la déconnexion des eaux pluviales pour favoriser l'infiltration et la recharge des nappes.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner – leslie@plus2sens.com 06 76 33 55 15